

NOTE DE CONTEXTE

Contre-budget du RN : 140 milliards affichés, moins de 10 milliards crédibles

Chiffrage, élasticités et ciblage de la trajectoire budgétaire 2027-2032 présentée par le Rassemblement national le 6 octobre 2026

Ce qu'il faut retenir

- La trajectoire d'économie proposée par le RN à l'horizon 2032 est difficilement crédible, car assise sur des baisses d'impôts, des hausses de dépenses et une réforme des retraites dont le coût est largement sous-évalué. D'une manière générale, il est illusoire de penser contenir le déficit sans contenir son principal moteur, à savoir les dépenses de retraites.
- Le budget propose d'importantes hausses d'impôts sur les grandes entreprises, qui finiront mécaniquement par rejaillir sur les TPE/PME et fragiliser le tissu économique global.
- Les hausses de dépenses et les baisses de dépenses sont multi-catégorielles et diverses, allant de la baisse de la TVA sur l'énergie, à la baisse de la TVA sur les frais vétérinaires pour les propriétaires d'animaux domestiques, en passant par la gratuité du permis de conduire pour les jeunes, qui en plus d'être sous-évaluée (et occultant les effets d'aubaine) ciblent un maximum d'électeurs, sans être financées. Il s'agit du même biais qui avait accompagné la promesse de suppression de la taxe d'habitation en mars 2017.
- Les leviers ciblés pour augmenter les recettes ou baisser les dépenses sont sur évalués (lutte contre la fraude par exemple), floues (comme la promesse de supprimer agences et opérateurs pour 10 milliards d'euros, alors que le périmètre des opérateurs comprend notamment les universités, ce qui rend un tel montant difficile à atteindre sans toucher à des missions essentielles) voire contraires au droit en vigueur (mesures sur les travailleurs étrangers et baisse de la contribution à l'UE).
- Pour finir, en s'appuyant sur les évaluations déjà publiées et la littérature académique, notre chiffrage montre qu'au lieu de réaliser 140 milliards € d'économies à la fin de quinquennat, le projet du RN n'en générerait que 7,5 milliards € (dans une hypothèse optimiste, sans prendre en compte les effets récessifs liés à la baisse de l'activité et à la hausse du chômage).

Ce que propose le Rassemblement national

Le 6 octobre 2026, le Rassemblement national a présenté la trajectoire financière du prochain quinquennat. L'architecture repose sur une règle d'or adoptée par référendum. Le déficit devrait rester sous le seuil qui stabilise la dette, avec un ajustement minimal de 0,5 point de PIB par an en cas d'écart, et toute dérogation exigerait un vote des trois cinquièmes du Parlement.

La trajectoire affichée est très ambitieuse. Le déficit public passerait de 5,4 % du PIB en 2026 à 3,7 % dès 2027, puis à 2,2 % en 2032. Le solde primaire deviendrait excédentaire dès 2028. La dette refluerait à 112,1 % du PIB en 2032, contre 136,9 % à politique inchangée selon les projections du parti.

Pour y parvenir, le RN annonce une amélioration nette du solde de 71,6 Mds€ dès 2027, portée à 141,7 Mds€ en 2031. Cet effort financerait dès la première année 53,2 Mds€ de baisses d'impôts et 16,1 Mds€ de dépenses nouvelles : baisse de la TVA sur les énergies (12,2 Mds€), suppression de la CFE, de la CVAE et de la C3S (17,1 Mds€), TVA nulle sur cent produits essentiels, part fiscale pleine dès le deuxième enfant, réforme des retraites. Le financement reposerait sur la rationalisation de la dépense, l'immigration, la contribution française au budget européen, la lutte contre la fraude et une fiscalité ciblée sur les grands groupes.

Le contre-budget tel que présenté	2027	2031
Amélioration nette du solde affichée	71,6 Mds€	141,7 Mds€
Recettes et économies brutes	140,8 Mds€	244,4 Mds€
Baisses d'impôts	53,2 Mds€	49,1 Mds€
Dépenses nouvelles	16,1 Mds€	53,7 Mds€
Déficit public affiché	3,7 % du PIB	2,3 % du PIB
Dette publique affichée	119,3 % du PIB	113,3 % du PIB

Source : Rassemblement national, dossier de presse du 6 octobre 2026, diapositives 11, 19 et 26.

L'examen ligne à ligne des 125 mesures publiées montre que l'équilibre d'ensemble ne tient pas.

Un chiffrage qui ne résiste pas à ses propres annexes

Le dossier affirme que les dépenses publiques diminueront de plus de 140 Mds€ d'ici 2032. Selon sa propre annexe, la baisse nette des dépenses n'atteint que 112,6 Mds€ en 2031. Le reste provient de recettes dont l'annexe affiche une hausse nette des prélèvements obligatoires de 7 Mds€ en 2027 et de 28 Mds€ en 2031, alors même que le dossier reproche au gouvernement d'augmenter les impôts. En parallèle, le retour de la TICPE à son niveau de 2017, présenté comme une mesure durable de pouvoir d'achat, n'est chiffré qu'en 2027 (3,9 Mds€), puis à zéro les années suivantes. Son coût réel est de 3,9 Mds€ par an sur toute la période.

En 2031, 23,5 Mds€ d'économies affichées n'améliorent pas le déficit au sens de Maastricht. Le passage à des bons du Trésor à intérêt précompté (4,2 Mds€) ne change rien en comptabilité nationale, où les intérêts sont enregistrés en droits constatés. L'écèlement de la TVA affectée aux collectivités (3,4 Mds€), la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL (3,2 Mds€) et l'optimisation du FCTVA (0,4 Md€) sont des transferts entre administrations publiques, neutres sur le solde consolidé tant que les collectivités n'ajustent pas leurs propres dépenses. L'économie sur le coût de la dette inscrite parmi les mesures (3,0 Mds€) fait double emploi avec le module de charge d'intérêts du modèle. La rebudgétisation des certificats d'économie d'énergie (8,0 Mds€) et des certificats de production de biogaz (1,3 Md€) ne rapporte que si l'on supprime les programmes qu'ils financent, ce qui revient donc soit à créer un prélèvement sur les factures d'énergie, soit à aggraver le déficit.

Des élasticités retenues à la carte

Le RN attend de son programme 2,8 points de croissance supplémentaire sur cinq ans et ne retient que 0,5 point d'effet récessif lié à la baisse de la dépense. Rapportées aux montants de l'annexe, ces hypothèses impliquent une asymétrie peu commune. Chaque euro de baisse d'impôt ou de dépense nouvelle, soit 2,9 points de PIB en 2031, rapporterait environ un euro d'activité. Chaque euro d'économie, soit 4,6 points de PIB de baisses brutes, n'en coûterait qu'une dizaine de centimes.

La littérature ne valide pas un tel écart. Le FMI estime qu'une consolidation budgétaire d'un point de PIB réduit l'activité d'environ 0,5 point à deux ans (World Economic Outlook, octobre 2010). Appliqué à la seule baisse nette des dépenses (3,1 points de PIB), le repère du FMI donne un effet récessif d'environ 1,6 point, trois fois celui retenu par le RN. En acceptant même ses 2,8 points de gains bruts, l'effet net sur le quinquennat tomberait entre 0,5 et 1,2 point, contre 2,3 points affichés. Le dossier mesure lui-même l'enjeu : sans effet macroéconomique, la dette atteindrait 118,0 % du PIB en 2032, et non 112,1 %.

La taxe sur les rachats d'actions illustre le même biais. Elle rapporterait 11,35 Mds€ en 2027, puis 0,34 Md€ par an. Les sociétés du CAC 40 ont racheté 34,8 Mds€ de leurs propres titres en 2025. Le rendement affiché suppose donc de prélever le tiers de ces montants sans aucune réaction des entreprises la première année, puis une quasi-disparition des rachats dès l'année suivante. À titre de comparaison, la taxe américaine sur les rachats d'actions est de 1 %, et celle proposée dans le projet de budget français pour 2025 devait rapporter environ 200 M€.

Le pari sur les taux relève de la même logique. Le scénario central suppose un taux moyen de refinancement de 4,0 % dès 2028, alors que l'OAT à dix ans cotait 4,9 % le 2 octobre 2026 selon le dossier lui-même. La stratégie financière du parti table en outre sur un retour du spread avec le Bund vers 40 à 50 points de base en deux ans, par le seul effet de la crédibilité retrouvée. Les variantes publiées par le RN chiffrent pourtant le risque. Avec un taux de refinancement de 5 %, la charge d'intérêts atteindrait 135 Mds€ en 2031 au lieu de 121 Mds€, puis 146 Mds€ en 2032 au lieu de 127 Mds€. Chaque tranche de 10 points de base coûte environ 0,3 Md€ la première année et 3,2 Mds€ à neuf ans (AFT, Sénat).

Les élasticité défavorables, elles, sont absentes du chiffrage. La taxe de 1 000 € par an sur l'embauche d'un salarié extra-européen est comptée comme une recette de 1 Md€, sans aucune perte d'emploi. Le modèle Mésange de la DG Trésor retient pourtant 12 500 emplois détruits par milliard d'euros de hausse du coût du travail, et jusqu'à 25 000 lorsque le choc porte sur les bas salaires. C'est précisément le cas des secteurs où les salariés extra-européens sont surreprésentés, comme le bâtiment, l'hôtellerie-restauration ou les services à la personne.

Un ciblage qui manque sa cible

Les baisses d'impôts accordées aux ménages coûtent 32,0 Mds€ en 2027. Leur ciblage est faible. La baisse de la TVA sur les énergies (12,2 Mds€) profite à proportion des volumes consommés, donc davantage aux ménages qui chauffent de grandes surfaces ou parcourent de longues distances. Son coût progresse en outre avec les prix. Avec un Brent revenu au-dessus de 100 \$ le baril, chaque hausse du pétrole alourdit la dépense fiscale.

La TVA nulle sur cent produits de première nécessité (3,5 Mds€) suppose une répercussion intégrale sur les prix de vente. L'expérience de la baisse de TVA dans la restauration en 2009 montre que l'essentiel du gain a été capté par les marges (Benzarti et Carloni, 2019). L'exonération d'impôt sur le revenu des actifs de moins de trente ans jusqu'à quatre SMIC (2,0 Mds€) profite d'abord aux jeunes les mieux rémunérés, puisque les jeunes aux revenus modestes acquittent déjà peu d'impôt.

Pour les entreprises, le projet du RN déplace la charge sans l'alléger la première année. Les impôts de production supprimés et les autres allègements représentent 21,0 Mds€ : CFE, CVAE, C3S, suramortissement et pacte Dutreil. Dans le même temps, le RN crée 18,4 Mds€ de prélèvements sur les grands groupes en 2027 : rachats d'actions, impôt sur les sociétés assis sur le chiffre d'affaires (qui revient à créer un nouvel impôt de production), superdividendes, amendes de concurrence, contributions des banques et des plateformes numériques. Il rejette la contribution des grandes entreprises prévue par le budget du gouvernement

(5,3 Mds€), mais ajoutent près de 20 Mds€ de prélèvements implicites sur l'énergie, les réseaux et les concessions en 2031 (certificats d'économie d'énergie, TURPE, dividendes d'EDF, autoroutes nationalisées), dont une partie finira dans les factures.

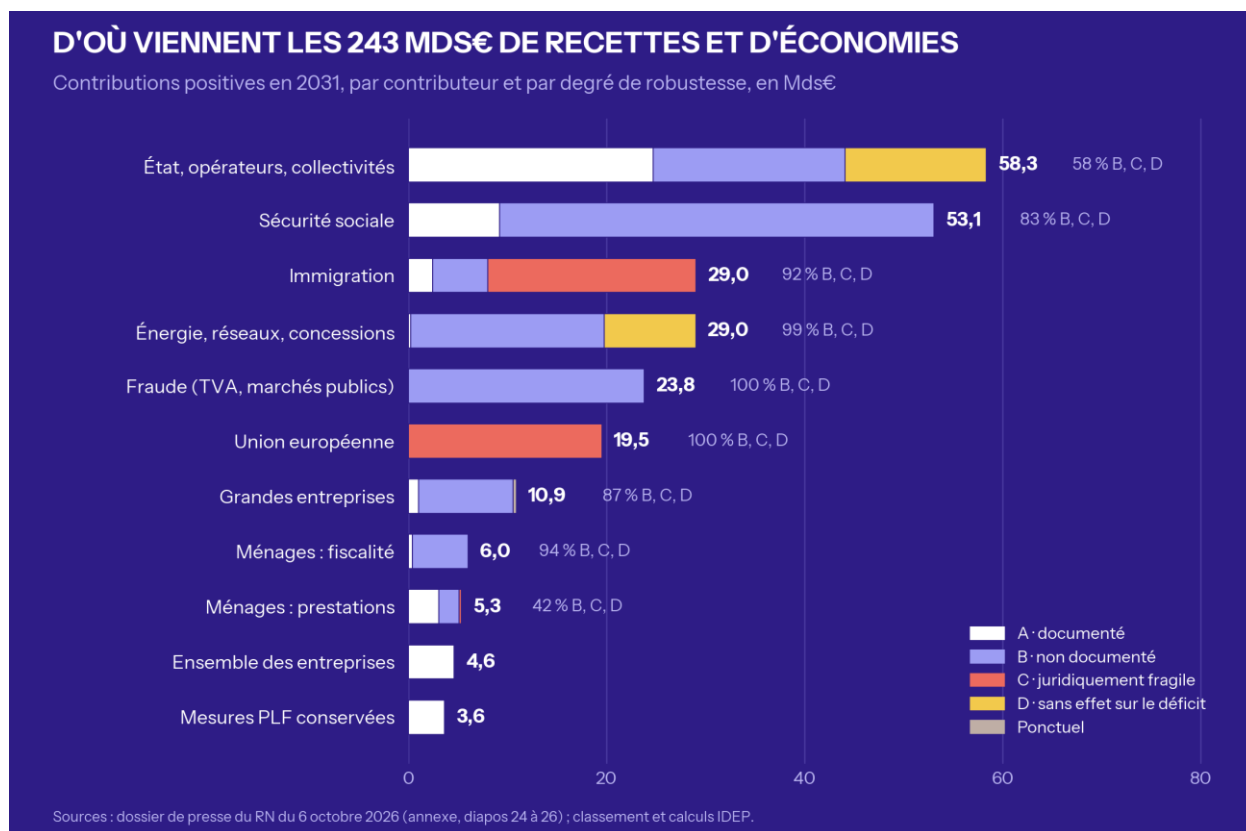
Les grands contributeurs du projet du RN

Pour mesurer la solidité du financement, chaque mesure positive de l'annexe a été classée en cinq catégories. La catégorie A regroupe les leviers classiques, au chiffre plausible. La catégorie B réunit les mesures sans mode opératoire ou au rendement improbable. La catégorie C rassemble les mesures juridiquement fragiles, qui supposent une révision constitutionnelle, une renégociation européenne ou l'unanimité au Conseil de l'Union. La catégorie D regroupe les écritures sans effet sur le déficit. Une dernière catégorie isole les recettes ponctuelles.

Ventilées par contributeur, les 125 mesures dessinent un financement très concentré.

Les ménages reçoivent 24,7 Mds€ de baisses d'impôts nettes en 2027 et, en 2031, 19,1 Mds€ nets de prestations et de droits nouveaux. Les entreprises, prises ensemble, ne gagnent rien la première année. L'immigration (15,1 puis 29,0 Mds€) et l'Union européenne (11,1 puis 19,5 Mds€) portent à elles seules plus du tiers de l'effort net en 2031.

Ce sont précisément les postes dont le rendement est le moins assuré : 92 % des montants attendus de l'immigration et la totalité de ceux attendus de l'Europe relèvent de mesures non documentées ou juridiquement fragiles, fragilisant tout l'édifice budgétaire proposé par le RN.



Contributeur (chiffage RN)	2027	2031	Part des dépenses classées B, C, D (2031)	Principales mesures
Grandes entreprises (impôts)	+13,1	+5,6	87 %	Rachats d'actions (11,35 en 2027, 0,34 ensuite), IS sur le chiffre d'affaires, superdividendes ; suppression de la C3S
Ensemble des entreprises, PME comprises (impôts)	-12,0	-11,1	Coût certain	Suppression de la CFE et de la CVAE, suramortissement, pacte Dutreil, surcroît d'IS
Ménages : fiscalité	-24,7	-22,1	Coût certain	TVA sur les énergies et sur cent produits, part fiscale, IR des moins de 30 ans ; IFF à la place de l'IFI
Ménages : prestations et droits	+0,1	-19,1	Coût certain	Réforme des retraites, familles de travailleurs, troisième enfant, proche aidant, dentaire
Immigration	+15,1	+29,0	92 %	Prestations réservées (12,2 et 5,9), AME remplacée par l'AMU, taxe sur les transferts, taxe à l'embauche
Union européenne	+11,1	+19,5	100 %	Baisse unilatérale de la contribution (13,1), droits de douane, fiscalité du tabac
Énergie, réseaux, concessions	+20,6	+29,0	99 %	Prix national de l'électricité (9,3), CEE (8,0), autoroutes, dividendes d'EDF, TURPE
Fraude (TVA, marchés publics)	+1,1	+23,8	100 %	TVA prélevée à la source (18,0), cartels des marchés publics (5,8)
Sécurité sociale	+19,0	+53,1	83 %	Réparation des retraites (15,0), dépenses indues, coûts hospitaliers, ALD, carte vitale biométrique
État, opérateurs, collectivités	+22,4	+29,0	58 %	Agences (10,1), effectifs locaux, APD, audiovisuel public ; mesures sectorielles et recherche en coût
Mesures du PLF 2027 conservées	+3,6	+3,6	0 %	Taxe sur les infrastructures de transport, TVA des collectivités, apport-cession
Total : amélioration nette du solde	+69,3	+140,3	80 %	Recalcul ligne à ligne ; le RN affiche 71,6 et 141,7

Mds€ ; signe positif : amélioration du solde public. La part B, C, D rapporte aux contributions positives du poste celles qui sont non documentées, juridiquement fragiles ou sans effet sur le déficit. Source : annexe du dossier de presse du RN (diapos 24 à 26) ; classement et calculs IDEP.

Quatre cinquièmes du financement relèvent de l'affichage

En 2031, 80 % des montants attendus reposent sur des mesures non documentées, juridiquement fragiles ou sans effet sur le déficit. Treize mesures en portent à elles seules 128 Mds€.

Deux exemples illustrent l'écart avec le réel.

La retenue à la source de la TVA doit rapporter 18 Mds€ en 2031, alors que la Commission européenne estime l'écart total de recouvrement de la TVA française à 12 Mds€ en 2023, fraude et défaillances d'entreprises comprises. Le RN attend donc de cette seule mesure une fois et demie la totalité de la TVA qui échapperait aujourd'hui à l'État.

La baisse unilatérale de la contribution au budget européen atteint quant à elle 13,1 Mds€, soit 42 % du prélèvement attendu pour 2027 (31,2 Mds€ selon la Cour des comptes) et davantage que la contribution nette de la France, de l'ordre de 9 Mds€. Ce montant découle de la décision relative aux ressources propres, adoptée à l'unanimité et ratifiée par chaque État membre, qu'aucun mécanisme ne permet à un pays de réduire seul.

Les prestations réservées selon l'ancienneté de travail ou la nationalité (18,1 Mds€ en 2031) se heurtent quant à elles au principe constitutionnel d'égalité, à la Convention européenne des droits de l'homme et à la directive 2003/109/CE sur l'égalité de traitement des résidents de longue durée. La réparation du système de retraite doit rapporter 15 Mds€ sans qu'aucune mesure concrète ne soit décrite, alors qu'elle finance la réforme des retraites du programme (9,5 Mds€ en 2031, chiffrage largement sous-évalué selon de nombreux experts).

Le prix national de l'électricité est comptabilisé comme une baisse de dépenses de 9,3 Mds€ sans mécanisme explicite. Les suppressions d'agences et d'opérateurs (notons que les universités sont considérées comme des opérateurs, est-ce à dire qu'elles seront supprimées dans le budget RN ?) et les dépenses indues de l'assurance maladie et les coûts hospitaliers (27,9 Mds€ au total) ne sont adossés à aucune mesure détaillée.

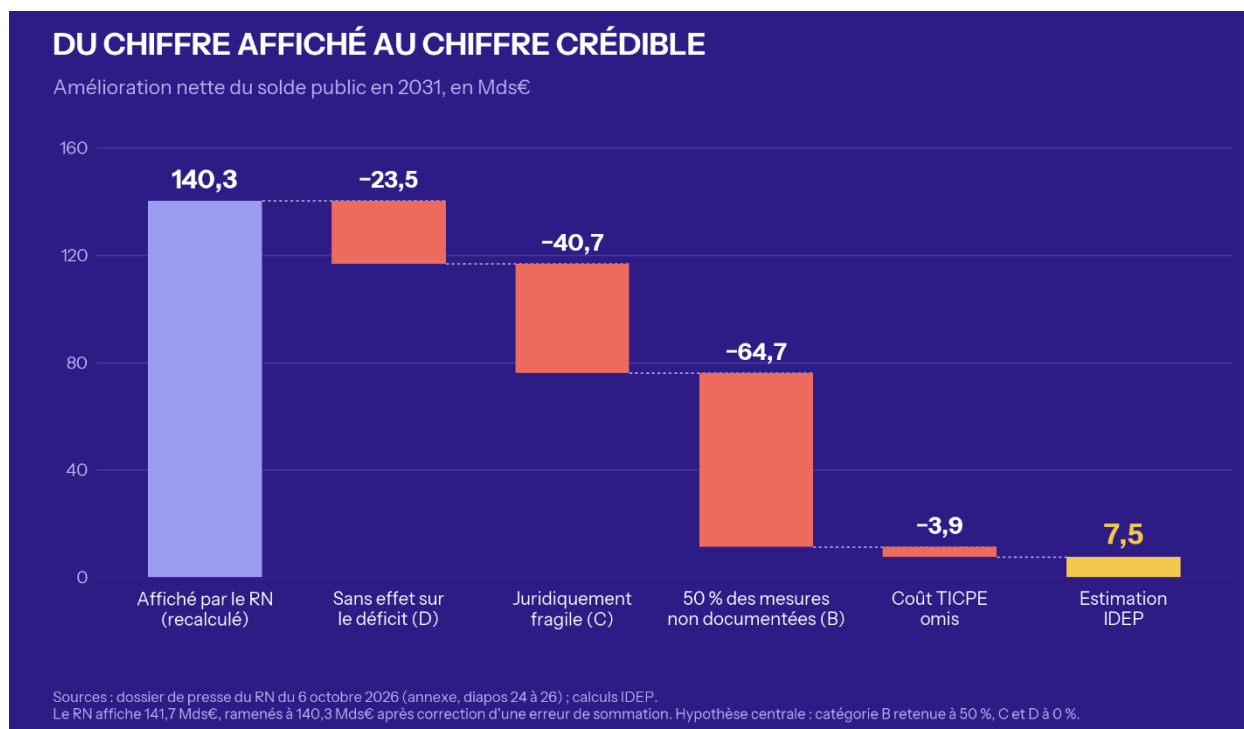
Les treize lignes qui portent le contre-budget	2031	Cat.	Motif
TVA prélevée à la source	18,0	B	1,5 fois l'écart de TVA total estimé en 2023
Retraites : réparation du système actuel	15,0	B	Aucune mesure décrite
Baisse de la contribution à l'UE	13,1	C	Décision ressources propres, unanimité
Prestations de solidarité après 5 ans de travail	12,2	C	Égalité, CEDH, directive 2003/109/CE
Suppression ou réinternalisation d'agences	10,1	B	Suppose des suppressions de missions
Lutte contre les dépenses indues	9,5	B	Rendement des contrôles non garanti
Prix national de l'électricité	9,3	B	Classé en baisse de dépenses, sans mécanisme
Coûts hospitaliers et parcours	8,3	B	Aucune mesure détaillée
Rebudgétisation des CEE	8,0	D	Gain seulement si les programmes disparaissent
IS assis sur le chiffre d'affaires	7,5	B	Assiette nouvelle, conventions fiscales
Prestations familiales : un parent français	5,9	C	Condition de nationalité
Cartels des marchés publics	5,8	B	Rendement non chiffrable ex ante
Parc immobilier de l'État	5,1	B	Ordre de grandeur non documenté
Total des treize lignes	127,8		91 % de l'amélioration nette affichée

Mds€. Source : annexe du dossier de presse du RN ; Commission européenne, VAT Gap in Europe (2025) ; classement IDEP.

Le vrai chiffre : 7,5 milliards d'amélioration nette

Pour reconstituer un chiffre crédible, l'Institut a retenu des hypothèses explicites et plutôt favorables au RN. Les mesures de catégorie A et les recettes ponctuelles sont retenues intégralement. Les mesures de catégorie B le sont à hauteur de 50 %, hypothèse généreuse pour des dispositifs dépourvus de mode opératoire. Les mesures des catégories C et D ne sont pas retenues, faute de pouvoir être mises en œuvre dans le

quinquennat ou faute d'effet sur le déficit. Les baisses d'impôts et les dépenses nouvelles sont retenues intégralement, car leur coût est certain dès leur vote. Le coût de la TICPE est rétabli sur toute la période.



L'écart avec l'affichage est massif. L'amélioration nette du solde atteindrait environ 7,5 Mds€ en 2031, et non de 141,7 Mds€. La fourchette va de -25 Mds€, si les mesures de catégorie B ne rapportent que le quart de l'annoncé, à +50 Mds€, si elles en rapportent les trois quarts et si un quart des mesures juridiquement fragiles est finalement mis en œuvre. En 2027, l'amélioration nette tomberait à 2,9 Mds€, recette ponctuelle sur les rachats d'actions comprise, contre 71,6 Mds€ affichés.

Rapportés à la trajectoire du RN, à hypothèses de croissance et de taux inchangées, ces écarts changent la nature du programme. Le déficit atteindrait 5,9 % du PIB en 2027 et 6,5 % en 2031, au lieu de 3,7 % et 2,3 %. La dette approcherait 130 % du PIB en 2031, au lieu de 113,3 %. Le résultat est à peine meilleur que le scénario « macroniste constant » que le dossier dénonce, avec 7,2 % de déficit et 133 % de dette la même année.

Par rapport au budget du gouvernement, dont il rejette 24,4 Mds€ de mesures, le contre-budget dégraderait même le solde 2027 d'environ 25 Mds€. La règle d'or proposée imposerait alors un ajustement supplémentaire d'au moins 0,5 point de PIB par an, que le programme ne prévoit pas.

Six chiffres pour mesurer l'écart

Ce que le contre-budget affiche et ce qu'il peut réellement produire

7,5 Mds€

en 2031, contre 141,7 affichés

L'amélioration nette crédible

Une fois corrigées l'erreur de sommation, les écritures sans effet sur le déficit, les mesures juridiquement fragiles et la moitié des mesures non documentées, l'amélioration nette du solde tombe à 7,5 Mds€ en 2031. La fourchette va de -25 à +50 Mds€.

Source : dossier de presse du RN (annexe, diapos 24 à 26) ; calculs IDEP

80 %

du financement brut en 2031

Un financement d'affichage

En 2031, 80% des mesures proposées reposent sur des mesures non documentées, juridiquement fragiles ou sans effet sur le déficit, pour un total de 128 Mds €.

Source : classement et calculs IDEP

18 contre 12

Mds€ : TVA à la source et écart
de TVA

Plus que toute la TVA perdue

La retenue à la source de la TVA doit rapporter 18 Mds€ en 2031, soit une fois et demie l'écart total de recouvrement de la TVA française estimé par la Commission européenne pour 2023, fraude comprise.

Source : dossier du RN ; Commission européenne, VAT Gap in Europe (2025)

42 %

du prélèvement UE attendu en
2027

Une contribution européenne amputée seule

La baisse unilatérale de 13,1 Mds€ de la contribution française représente 42 % du prélèvement attendu en 2027 et dépasse la contribution nette de la France. Son montant découle d'une décision adoptée à l'unanimité et ratifiée par chaque État membre.

Source : Cour des comptes, note d'exécution budgétaire 2025 ; Assemblée nationale

+1,1 Md€

solde fiscal des entreprises en
2027

Une compétitivité autofinancée

Les 21 Mds€ de baisses d'impôts accordées aux entreprises sont plus que compensées en 2027 par 18,4 Mds€ de prélèvements sur les grands groupes et 3,7 Mds€ de surcroît d'impôt sur les sociétés. La charge se déplace vers les groupes qui exportent et investissent.

Source : annexe du dossier du RN ; calculs IDEP

6,5 %

de déficit en 2031, contre 2,3 %

Une trajectoire proche de celle qu'il dénonce

Sur la trajectoire du RN corrigée, le déficit atteindrait 6,5 % du PIB en 2031 et la dette environ 130 %, à peine mieux que le scénario « macroniste constant » du dossier, qui affiche 7,2 % et 133 % la même année.

Source : dossier du RN (diapo 11) ; calculs IDEP

Méthodologie et sources

Transcription et classement

Les 125 mesures des diapositives 24 à 26 du dossier ont été retranscrites et additionnées par type d'effet. Les sous-totaux obtenus recoupent ceux du document au dixième près, ce qui valide la transcription ; seule la ligne de total des contributions positives diverge de la somme de ses composantes. Chaque mesure positive a ensuite été classée selon l'existence d'un mode opératoire documenté (A ou B), sa faisabilité juridique dans le quinquennat (C) et son effet sur le solde au sens de Maastricht (D). Ce classement relève d'un jugement d'analyse ; il peut être discuté ligne à ligne sans modifier l'ordre de grandeur du résultat. Le fichier de travail mesure par mesure est disponible auprès de l'Institut.

Scénarios, déficit et dette

Le scénario central retient 100 % des catégories A et des recettes ponctuelles, 50 % de la catégorie B et 0 % des catégories C et D ; le scénario haut retient 75 % de B et 25 % de C, le scénario bas 25 % de B. Les coûts sont retenus à 100 %. Le coût du retour de la TICPE (3,9 Mds€) est prolongé de 2028 à 2031. L'écart entre l'amélioration affichée et l'estimation de l'Institut est ajouté, année par année, au déficit de la trajectoire du RN (diapositive 11), à PIB inchangé ; la dette supplémentaire porte intérêt à 4 %, taux retenu par le RN. Ces calculs n'intègrent ni la correction de l'effet de croissance ni une hausse des taux, qui aggraveraient le résultat. La comparaison avec le budget du gouvernement rapporte l'estimation 2027 (2,9 Mds€) aux 28,1 Mds€ de mesures du PLF et du PLFSS recensées par le RN.

Multiplicateurs et données externes

En 2031, baisses de recettes et dépenses nouvelles atteignent 102,7 Mds€ (2,9 points de PIB) pour 2,8 points de croissance revendiqués ; les baisses brutes de dépenses atteignent 166,3 Mds€ (4,6 points) pour 0,5 point d'effet récessif. Le repère du FMI est appliqué aux baisses nette (112,6 Mds€) et brute des dépenses. Rachats d'actions du CAC 40 en 2025 : 34,8 Mds€ (Lettre Vernimmen). Prélèvement sur recettes au profit de l'Union : 28,8 Mds€ au PLF 2026 et 31,2 Mds€ attendus en 2027 (Cour des comptes). Écart de recouvrement de la TVA française : 12 Mds€ en 2023, soit 6 % de la TVA théorique (Commission européenne).

Références bibliographiques

- Assemblée nationale, commission des finances (2024). Rapport spécial sur le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, projet de loi de finances pour 2025.
- Bardaji, J., Campagne, B., Khder, M.-B. et al. (2017). « Le modèle macroéconométrique Mésange : réestimation et nouveautés », Document de travail DG Trésor / INSEE.
- Benanzi, Y. & Carloni, D. (2019). « Who Really Benefits from Consumption Tax Cuts? Evidence from a Large VAT Reform in France », American Economic Review.
- Commission européenne (2025). VAT Gap in Europe, rapport 2025 ; Conseil de l'Union européenne (2025), fiche pays France.
- Cour des comptes (2026). Note d'exécution budgétaire 2025, Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne.
- Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée.
- FMI (2010). World Economic Outlook, octobre 2010, chapitre 3, « Will It Hurt? Macroeconomic Effects of Fiscal Consolidation ».
- Institut de l'Entreprise (2026). « Hausse du SMIC sans productivité : la double peine des moins qualifiés », note de contexte, 25 mai 2026.
- Institut de l'Entreprise (2026). « La dette n'est plus un amortisseur mais un accélérateur de fragilité », note de contexte, 17 septembre 2026.
- La Lettre Vernimmen (2026). Étude annuelle sur les distributions aux actionnaires des sociétés du CAC 40.
- Rassemblement national (2026). « Pour la Renaissance de la France : l'urgence de réparer les finances publiques », dossier de presse, 6 octobre 2026.
- Sénat (2024). Débats sur le projet de loi de finances pour 2025, taxe sur les rachats d'actions, 29 novembre 2024.

Avertissement

Ce document est un outil d'analyse à visée pédagogique. Il repose sur l'annexe publiée par le Rassemblement national, dont les montants par mesure ne sont pas réévalués, et sur un classement des mesures qui relève d'un jugement d'analyse. Les estimations présentées ne constituent pas des prévisions. Les effets réels dépendront du contenu juridique précis des mesures, de leur calendrier d'adoption, de la réaction des marchés et des comportements des agents économiques.